

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« MH EPARGNE ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **MH EPARGNE ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE** », nourricier¹ du fonds « SIENNA ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE » (part FS-C). A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Ajout de la mention que le fonds bénéficie des labels CIES et Finansol.**

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et seront effectives à compter du 16/09/2025, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du règlement de votre Fonds.

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) d'Epargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **votre Teneur de compte**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

¹ Un FCPE nourricier est un fonds investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul fonds, qualifié de fonds maître, et, à titre accessoire, en liquidités.

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21, boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com